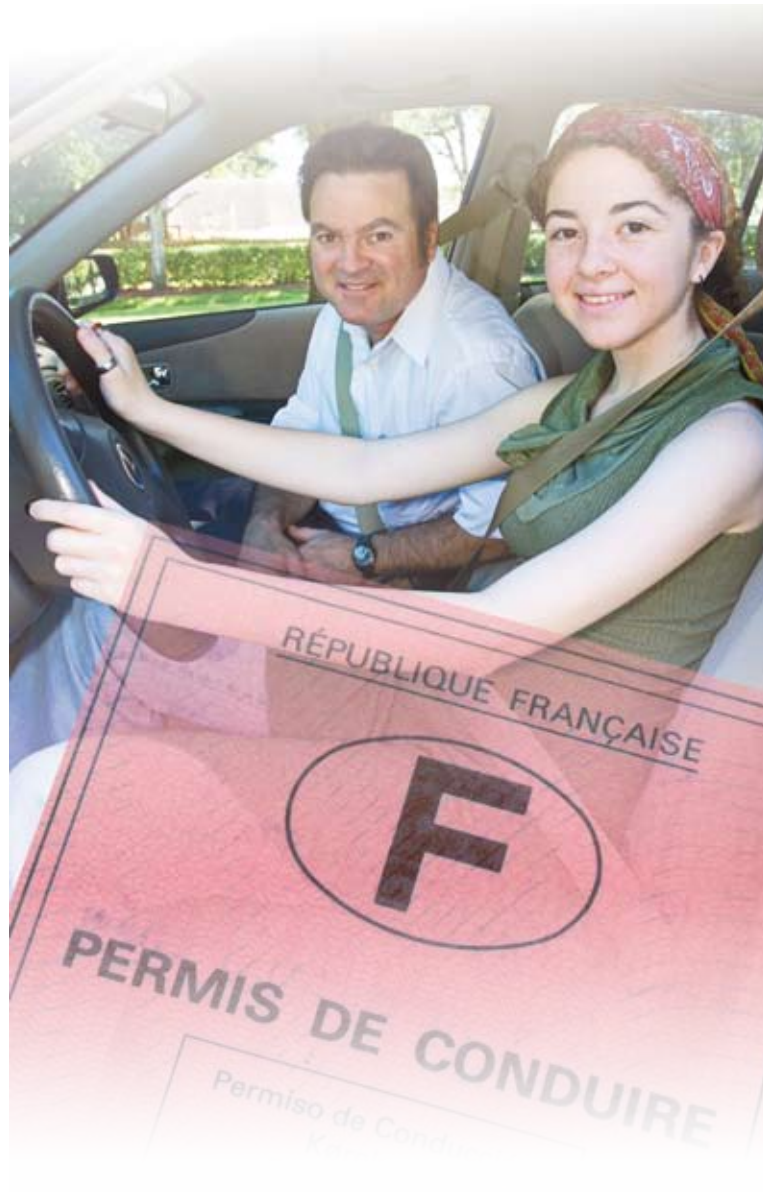


BILAN DES **COMPÉTENCES**



CE QUI CHANGE DANS VOTRE ENSEIGNEMENT



L'enjeu du Bilan des Compétences : L'enrichissement de nos pratiques

La mise en oeuvre du nouveau «Bilan des Compétences» sera opérationnelle à compter du 1^{er} avril 2010.

Cette nouvelle manière d'évaluer les élèves en fin de formation initiale ne modifie pas profondément le contenu de l'enseignement mais elle fait apparaître de nouvelles compétences à mettre en oeuvre par les candidats : l'humanisation de l'application du code de la route à travers la courtoisie, le développement durable avec la mise en oeuvre de la conduite économique, la fin du guidage directionnel de l'inspecteur pendant la phase de conduite autonome et l'encouragement de l'initiative par la réalisation d'une manoeuvre au choix du candidat.

L'évaluation positive de ces «nouvelles compétences» est valorisée par l'attribution de points de bonus supplémentaires.

C'est pour vous aider à intégrer sereinement ces nouvelles modalités dans vos pratiques pédagogiques que nous avons réalisé ce document.

L'Équipe Pédagogique ANPER

SOMMAIRE :

| | |
|---|-----|
| • Le nouveau CEPC | p.3 |
| • La courtoisie au volant | p.4 |
| • La conduite économique et respectueuse de l'environnement | p.5 |
| • La phase de conduite autonome | p.6 |
| • La manoeuvre à l'initiative du candidat | p.7 |

MODE D'EMPLOI :

Sauf faute éliminatoire directe, il faut totaliser 20 points sur 31 pour obtenir son permis de conduire.

Chaque compétence en circulation est notée 0, 1, 2 ou 3 (sauf « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord », noté 0, 1 ou 2).

Chaque compétence transversale (analyse des situations, adaptation aux situations et conduite autonome) est notée 0, 0,5 ou 1.

La courtoisie au volant et la conduite économique et respectueuse de l'environnement sont notées respectivement 0 ou 1.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

N° : _____ SÉRIE _____

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :

Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ : _____ Prénom : _____

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____
N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____
 régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) | Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Vaut titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____ | Signature : |
| FAVORABLE INSUFFISANT | | |
| <input type="checkbox"/> Examen non mené à son terme | | |

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | | | | |
|---|------------------------|---|---|---|----|--------------------------------|---------------------------|-------------------|--|--|--|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | Analyse des situations | Adaptation aux situations | Conduite autonome | | | |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | | | | | | | | | | | |
| Effectuer des vérifications du véhicule | | | | | | | | | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | | | | | | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | | | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | | | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | | | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | | | 0 | 0 | 0 | | | |
| Partager la chaussée | | | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 | | | |
| Maintenir des espaces de sécurité | | | | | | 1 | 1 | 1 | | | |
| Sous-totaux | | | | | | | | | | | |
| Courtoisie au volant | | | | | +1 | | | | | | |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement | | | | | +1 | | | | | | |
| Total général | | | | | | | | | | | |

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

LA COURTOISIE AU VOLANT

LES CONSIGNES DE L'EXPERT

Le candidat fait preuve d'une attitude préventive et courtoise envers les autres usagers.

Il prend en compte les comportements des autres usagers, notamment les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.).

Le cas échéant, il est capable de renoncer à sa priorité afin de résoudre une situation particulière.

Il évite toute attitude excessive et veille en priorité à ne pas mettre en cause la sécurité et à ne pas gêner la circulation.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EXPERT

Cet item permet au candidat de se voir attribuer un point supplémentaire si :

- **Il a démontré une attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.)**
- **Il a démontré sa capacité à interagir avec les autres usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.**

Il est possible de questionner le candidat pour étayer cette évaluation.

LE POINT DE VUE DU PÉDAGOGUE

La courtoisie au volant est un gage de sécurité car le partage de l'espace social que représente la route se fait avec des usagers de toutes catégories (piétons, 2 roues...) et avec des objectifs de déplacement très différents.

Les grands principes de la courtoisie au volant :

- Être tolérant à l'égard de ceux qui commettent des fautes de conduite.
- Prendre conscience que les injonctions des forces de l'ordre servent la sécurité.
- Ne pas surprendre les autres usagers en allumant ses feux si besoin et en utilisant ses clignotants à chaque changement de voie ou de direction.
- Ne pas gêner et faciliter la manœuvre de celui qui a manifesté son intention (dépassement, sortie de stationnement...).
- Éviter de s'intercaler sans raison entre 2 véhicules qui maintiennent des distances de sécurité pour éviter de générer du stress et de l'énervement.
- En cas de pluie, ne pas éclabousser les usagers piétons ou 2 roues.
- Être indulgent et patient si l'infrastructure ne vous permet pas de dépasser un usager plus lent.
- Si la circulation est dense, garder son sang froid et laisser passer les autres usagers aux intersections afin de ne pas gêner le trafic.
- Assurer la sécurité des piétons en s'arrêtant quelques mètres avant les passages piétons.
- Rester compréhensif et accepter les autres usagers plus lents ou hésitants, quelle qu'en soit la raison (gabarit...)
- Respecter les emplacements de stationnement signalés « handicapés ».
- Ne pas stationner sur les trottoirs ou les voies spécialisées.
- Éviter de monopoliser la file de gauche ou du milieu sur autoroute.
- Ne pas suivre de trop près un usager qui respecte les limitations de vitesse.
- Garder son calme et rester courtois lors de la rédaction d'un constat d'accident.

CONDUITE ÉCONOMIQUE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

LES CONSIGNES DE L'EXPERT

Le candidat est capable d'adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.

Cette adaptation consiste à :

- Conduire en engageant rapidement le rapport de vitesse le plus élevé possible.
- Maintenir une allure constante en utilisant le rapport de vitesse le plus élevé possible.
- Anticiper sur les arrêts et ralentissements, adopter une conduite fluide, éviter les freinages et les changements de rapports inutiles.
- Décélérer doucement en levant le pied de l'accélérateur, sans rétrograder. Concilier cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EXPERT

Si le candidat est capable de mettre en oeuvre les techniques élémentaires décrites ci-contre dans de bonnes conditions de sécurité, le point relatif à cette compétence est attribué.



LE POINT DE VUE DU PÉDAGOGUE

Les objectifs de la conduite économique sont à la fois qualitatifs et quantitatifs :

- Faire baisser l'accidentalité.
- Réduire la consommation de carburant de 10 à 30 % et le coût d'entretien des véhicules de 30 à 40 %.
- Limiter les émissions polluantes de 50 à 70 %.

La mise en oeuvre de la conduite économique :

- Faire régulièrement entretenir son véhicule par un professionnel.
- Vérifier la pression des pneumatiques.
- Supprimer tous les accessoires susceptibles de perturber l'aérodynamisme.
- Planifier son itinéraire et éviter les détours.
- Éviter d'utiliser sa voiture pour de petits trajets.
- Démarrer le moteur sans accélérer.
- Rouler à allure modérée pendant les 5 premières minutes.
- Accélérer franchement à bas régime.
- Passer rapidement la vitesse supérieure.
- Utiliser toujours le rapport de vitesse le plus élevé possible.
- Maintenir une allure régulière, stabilisée et modérée.
- Anticiper la circulation pour éviter les freinages et les accélérations.
- Couper le moteur lors d'arrêt de plus de 60 secondes.
- N'utiliser la climatisation et les accessoires électriques qu'en cas de besoin.
- Fermer les fenêtres et utiliser la ventilation.

PHASE DE CONDUITE AUTONOME

LES CONSIGNES DE L'EXPERT

Cette phase est mise en oeuvre à l'initiative de l'expert et consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire, ou de se diriger vers un lieu précis.

Pendant l'exercice, l'expert n'indique plus les directions et laisse le candidat en situation d'autonomie pendant environ 5 minutes.

Toutefois, en fonction des difficultés éventuelles (embouteillage, erreur de parcours, absence ponctuelle de signalisation), l'expert pourra en ajuster le déroulement. En cas de besoin, il peut alors reprendre provisoirement un guidage plus directif du candidat, ou fractionner la phase de conduite autonome.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EXPERT

L'évaluation porte sur :

- **La capacité du candidat à suivre seul un itinéraire, à se diriger vers un lieu précis, en utilisant la signalisation.**
- **La capacité à trouver un emplacement pour réaliser une manoeuvre.**



LE POINT DE VUE DU PÉDAGOGUE

La mise en œuvre de cette compétence va au-delà de l'objectif «h» de l'étape N°3 du livret d'apprentissage «suivre un itinéraire» car elle permettra d'évaluer la charge mentale, l'attention visuelle, le maintien des compétences, l'excès de confiance en soi et le jugement des compétences des autres usagers.

Être autonome c'est être capable de :

- Lire, comprendre et imaginer des itinéraires. Il faut donc prévoir différents exercices susceptibles de faire acquérir cette compétence.
- Organiser son déplacement, réunir et traiter toutes les informations nécessaires. Il faut se laisser le temps de mettre en œuvre le processus de la conduite : observer, analyser, décider, agir. C'est simple quand on sait adapter son allure, générateur d'échecs quand on ne sait pas.
- Surmonter une difficulté en improvisant une solution peu coûteuse en matière de charge de travail.
- Analyser un échec, chercher pourquoi telle ou telle action n'a pas été efficace et mettre en place de nouveaux moyens : il faut aider nos élèves à faire ces analyses a posteriori.
- Apprendre et s'auto évaluer. Suscitons-nous suffisamment l'auto évaluation chez nos élèves ?
- Observer les autres usagers, se responsabiliser et renoncer à ses droits pour assurer sa sécurité et celle des autres usagers.
- Travailler et progresser en l'absence d'instruction de l'enseignant :

Quand l'enseignant se tait, le cours n'est pas supprimé. Or, très souvent, il ne se passe plus rien ! N'est-ce pas la meilleure preuve que nous n'avons pas su mettre en place les dispositifs qui auraient permis aux élèves de devenir autonomes ?

MANOEUVRE À L'INITIATIVE DU CANDIDAT

LES CONSIGNES DE L'EXPERT

Au cours de l'épreuve pratique, le candidat doit effectuer deux manœuvres, dont une au moins en marche arrière.

Les manœuvres peuvent être réalisées en ville et/ou au cours de la phase de conduite routière.

Les deux manœuvres évaluées doivent être différentes.

L'expert s'assure qu'au moins une manœuvre est réalisée en marche arrière.

Aucun ordre n'est imposé dans la réalisation de ces manœuvres.

L'une est effectuée à la demande de l'expert qui décrit précisément au candidat son cadre de réalisation.

L'autre est effectuée à l'initiative du candidat qui est invité par l'expert à trouver un emplacement pour réaliser la manœuvre de son choix.

Si elle n'a pas été effectuée alors que les circonstances le permettaient, elle sera imposée par l'expert ultérieurement.

L'évaluation des manœuvres est incluse dans l'évaluation des compétences.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EXPERT

Il s'agit d'évaluer l'observation périphérique, la maîtrise des commandes, à allure lente, en espace réduit et si le candidat sait libérer au maximum les espaces nécessaires au trafic et aux autres usagers.

L'expert devra s'attacher à mesurer la démarche technique mise en oeuvre pour réaliser la manoeuvre et non sa réussite.



LE POINT DE VUE DU PÉDAGOGUE

Être autonome dans la réalisation d'une manœuvre requiert la mise en œuvre de principes simples :

- Une anticipation maximale pour stationner en toute sécurité (sans gêner ni surprendre les autres usagers, notamment derrière, en informant de ses intentions).
- Une évaluation précise du gabarit de son véhicule de manière à pouvoir disposer d'un espace nécessaire pour effectuer la manœuvre sans risque d'accrochage et sans être obligé de repartir en cas d'espace insuffisant.
- Tenir compte du positionnement des autres véhicules déjà en stationnement pour choisir la manœuvre : marche avant ou arrière, espace pour ouvrir la portière...en ayant conscience des avantages et des inconvénients liés à cette décision.
- Ne pas chercher la « performance » mais envisager une manœuvre simple en prenant une décision rapide et en faisant primer la sécurité.
- Ne pas se focaliser sur ce qui se passe devant mais gérer les autres usagers derrière quitte à ne pas choisir la première place.



2 jours (14 heures)

AECAFA Formation des Accompagnateurs

- Réflexions sur la notion de « bon conducteur » et du « bon accompagnateur »
- Accidentologie jeunes conducteurs
- Comportement jeunes conducteurs
- Rôle des accompagnateurs
- Les rendez-vous préalables
- Les rendez-vous pédagogiques
- Conseil aux accompagnateurs

... Pour maîtriser les nouvelles dispositions relatives à l'AAC et à la conduite supervisée.



2 jours (14 heures)

AEFORCO Formation de Formateurs à la Conduite Économique

- Les avantages de la conduite économique
- L'entretien mécanique
- L'utilisation intelligente de la voiture
- La préparation des déplacements
- La conduite rationnelle
- La conduite éco dans la formation initiale des conducteurs
- La conduite éco dans les rendez-vous pédagogiques
- Le coaching conduite éco

... Pour aborder sereinement le bilan des compétences.



3 jours (21 heures)

AESRC Réactualisation des Connaissances

- Réglementation de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière
- Culture sécurité routière
- Pédagogie et psychopédagogie
- Environnement économique, social et fiscal de l'entreprise
- Environnement commercial, concurrence et consommation

... Pour le renouvellement de votre agrément.